



MAIRIE DE CAMPAN
HAUTES-PYRÉNÉES

Conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 avril 2026
(Date de convocation : 17 avril 2026)

Délibération N°20260423-1-1

Le vingt-trois avril deux mille vingt-six à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire,

Étaient présents :

Alexandre PUJO-MENJOUET ; Dominique BORGELLA-ADJUDANT ; Etienne LAY ; Aurore VILLE ; Thibaut MAURIN ; Sarah LAGUERRE ; Sylvain SALIGOT ; Mélissa PUJO-MENJOUET ; Jean-François RABAUD ; David LAFFAILLE ; Marie VIDAL ; Stephen GAYE-METOU ; Sarah GRANDSIMON ; David MAPPA formant le quorum des membres en exercice.

Étaient absents :

Viviane TORNÉ ayant donné procuration à Jean-François RABAUD

Objet : MAJORATION INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu les articles L. 5211-12/ L.2123-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du 23 avril 2026 portant sur le taux des indemnités de fonction des élus de la commune de Campan ;

Considérant que Campan est un ancien chef-lieu de canton ;

Il est proposé d'appliquer une majoration de 15 % sur les indemnités de fonction allouées aux élus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- **Article 1er** : d'appliquer une majoration de 15% sur les indemnités de l'ensemble des élus ;
- **Article 2** : de prévoir les crédits nécessaires au budget ;

Date affichage : 27/04/2026

Le Maire
Alexandre Pujo-Menjouet

